



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement de modification numéro 333-2018 modifiant le règlement administratif d'urbanisme 064-1989-06 et le règlement de zonage 060-1989-02, dont l'effet est de modifier les dispositions concernant les recours, sanctions et pénalités, ainsi que d'ajouter des normes et définitions concernant les cours avants, les cours latérales et l'agrotourisme; a reçu les approbations requises à son entrée en vigueur.

- Adoption du règlement de modification le 12 novembre 2018.
- Certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de D'Autray, le 6 décembre 2018.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité Saint-Didace, situé au 530-B, rue Principale, du lundi au jeudi, de 8h30 à 16 heures.

Fait et donné à Saint-Didace,
Ce 10^{ième} jour de décembre 2018

Chantal Dufort
Directrice générale